



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

55-723-06 Foglalkozás egészségügyi szakápoló

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Infirmier(ère) de santé au travail

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- prendre part à l'activité préventive primaire des services de santé au travail;
- prendre part à l'exécution des examens liés à l'activité professionnelle, professionnels, d'autres examens d'aptitude médicale au travail conformément à la législation, organiser l'examen médical des employés;
- prendre part à la détection et au traitement des maladies professionnelles;
- prendre part aux soins des employés souffrant des maladies chroniques;
- prendre part à la déclaration et à l'examen des maladies professionnelles et des cas d'exposition renforcée selon les dispositions prévues par la loi;
- prendre part à la détection des menaces sur le lieu de travail et à l'examen des effets néfastes du travail exécuté sur la santé;
- prendre part à la réalisation des examens d'hygiène sur place (généraux et relatifs à un métier), en cas de lacunes attirer l'attention des personnes concernées sur le respect des règles d'hygiène de travail/santé au travail/sécurité sur le lieu de travail/sécurité chimique/sécurité alimentaire/épidémiologie;
- donner des renseignements, informations et conseils sur les risques relatifs au travail des employés, des demandeurs d'emploi, des étudiants sur les éventuels risques, sur les possibilités de prévention et sur l'utilisation des équipements de protection personnelle;
- prendre part à l'organisation de programmes de santé publique;
- prendre part à la vaccination pour des vaccins liés ou non à l'activité professionnelle;
- prendre part à l'organisation des premiers soins et des soins médicaux d'urgence ainsi qu'à la préparation professionnels des employés chargés de premiers secours;
- prendre part aux soins primaires liés aux accidents et aux cas d'oxylogie;
- prendre part à la réalisation de la réhabilitation professionnelle des employés;
- exécuter des tâches administratives et de documentation.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3311 Infirmier(ère), Infirmier(ère) spécialisé(e)

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>																			
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 55 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle de niveau avancé, basé principalement sur la qualification professionnelle ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être obtenu dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																			
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 45%;">Reproduction des connaissances théoriques</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Reproduction des connaissances théoriques relatives à soins de santé au travail</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">40.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Exécution des tâches de base de soins de santé au travail</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>				Épreuve écrite centrale	Reproduction des connaissances théoriques	5	30.00	Épreuve orale	Reproduction des connaissances théoriques relatives à soins de santé au travail	5	40.00	Épreuve pratique	Exécution des tâches de base de soins de santé au travail	5	30.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Reproduction des connaissances théoriques	5	30.00																	
Épreuve orale	Reproduction des connaissances théoriques relatives à soins de santé au travail	5	40.00																	
Épreuve pratique	Exécution des tâches de base de soins de santé au travail	5	30.00																	
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																		
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																			
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																				
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n° 37/2013 (V. 28.) du Ministère des Ressources Humaines sur les exigences professionnelles et critères d'examen portant sur les qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.</p>																				

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 50 % Pratique: 50 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		720 heures
Niveau d'entrée requis: <ul style="list-style-type: none">- Baccalauréat- 55 723 01 formation d'Infirmier Modules d'exigences professionnelles: 11144-12 Soins infirmiers en santé au travail		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02		CACHET